



Procès-verbal du Comité syndical du SIVU Loire-Longué du 04 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre-septembre à dix-huit heures trente, le Comité syndical convoqué le vingt-huit août 2023, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Blou, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Président,

Présents : Mmes et M. LE COQ S - PICHONNEAU P. - RAPICAULT C - RAVENEAU A.- RICHARD F.- TARDIVEL J.- BOIREAU C.- DEROUET S. - LEFEBVRE S. - PAPOT T. - NIVELLE L.- SERRET R.

Absents : M. CANTIN J. (excusé : donne pouvoir à NIVELLE L.). – M. LE NUD A. (excusé)

Mme Pascale PICHONNEAU est nommée secrétaire de séance.

1) Adoption du procès-verbal du comité syndical du 12 juin 2023 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 12 juin 2023, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 12 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Information sur les décisions et marchés pris par le Président

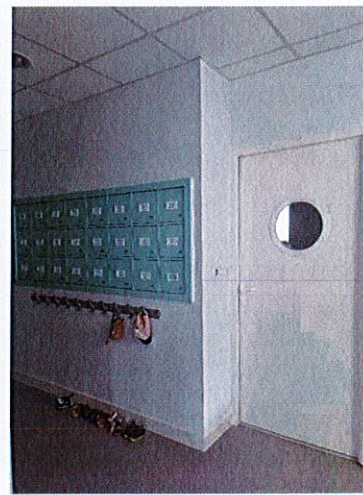
Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 avril 2022, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

- Achat de jeux auprès de Delta Bureau Ouest pour la MC de St Clément pour un montant de 405,30 €
- Demande de bornage auprès de Branly-Lacaze pour l'extension de le multi-accueil de Vernantes pour un montant de 1302,00 €
- Achat d'un écran de PC auprès de Ordicube pour le RPE pour un montant de 204,00 €
- Achat de jeux auprès de Delta Bureau Ouest pour le RPE pour un montant de 339,28 €
- Versement à la Fédération Familles Rurales pour les ALSH de Longué et Vernantes d'un montant de 5 988,80 (40%)
- Achat d'un abonnement à Hélios + Actes à BERGER LEVRAULT pour un montant de 590,30 €
- Paiement à la COMMUNE de ST CLEMENT pour l'entretien de la Micro-crèche de ST-CLEMENT pour un montant de 359,04 € (fin 2022 à mai 2023)
- Paiement des esquisses des ALSH de Longué et Vernantes à l'architecte FREMY pour un montant de 3 065,28 €
- Paiement des missions APS des ALSH de Longué et Vernantes à l'architecte FREMY pour un montant de 4 570,56 €
- Paiement de la régularisation sur 2022 de l'Assurance Statutaire à YVELIN pour un montant de 784,08 €
- Paiement du prévisionnel 2023 de l'Assurance Statutaire à YVELIN pour un montant de 18 783,82 €

- Achat de fournitures administratives pour ST CLEMENT, le SIVU et la MPE de Longué auprès de LYRECO pour un montant de 155,63 €
- Paiement de la Taxe d'Aménagement pour le multi-accueil de VERNANTES à la DDFIP Angers pour un montant de 1 608 €
- Paiement de la Redevance Archéologie Préventive pour le multi-accueil de VERNANTES à la DDFIP Angers pour un montant de 321 €.

Monsieur NIVELLE précise que les frais de bornage sont des frais pour permettre l'extension du jardin ; il rappelle que le SIEA vendra le terrain à l'euro symbolique et le SIVU Loire-Longué aura les frais de notaire à sa charge.

3) Fin des travaux au multi-accueil de Vernantes -) proposition date d'inauguration



Mme TARDIVEL fait un retour sur la fin des travaux sur la structure de Vernantes qui a pu rouvrir le 22 août 2023 dans ses locaux agrandis malgré les désagréments qui se sont accumulés par des entreprises en retard, et des problèmes d'approvisionnement.

Les employés municipaux de Vernantes finalisent les petits travaux, il reste la salle de pause des agents à aménager (meubles à fixer), un plan de travail à réaménager pour la lave-linge/sèche-linge...

Mme LECOQ questionne sur le mobilier, à savoir s'il est neuf, Mme TARDIVEL précise que la majorité du mobilier est de l'existant, l'achat complémentaire (lit, nécessaire de cuisine, bavoirs, turbulettes...) se justifie avec l'augmentation de place du passage en multi-accueil.

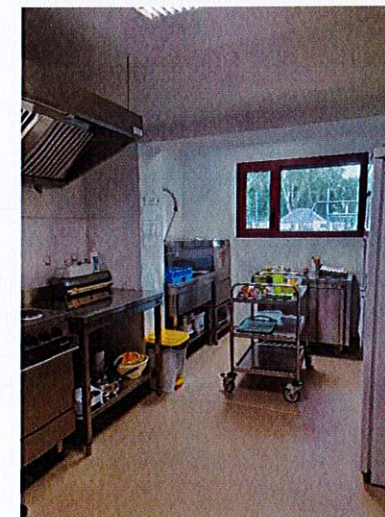
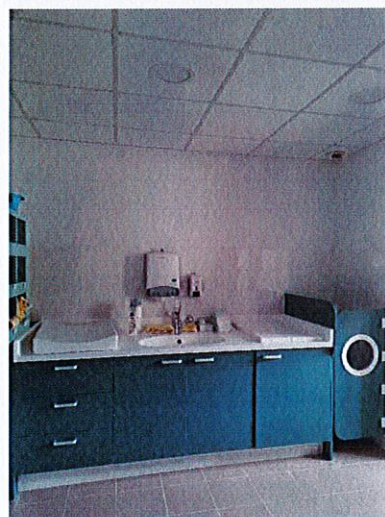
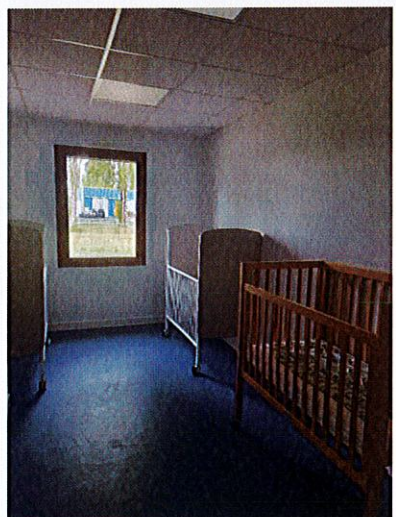
Mme TARDIVEL indique que la structure est très agréable avec plus d'espaces pour les enfants et pour les agents. Un article de presse va être rédigé pour permettre de communiquer et d'informer les familles sur l'existence de places occasionnelles au sein du multi-accueil.

Le multi-accueil est complet, l'attribution des places a été réalisée en amont de l'ouverture afin d'informer les familles. L'attribution des places prend en compte les différentes demandes pour créer un planning d'accueil répondant au plus grand nombre de familles.

Actuellement, la structure dispose de 16 places en accueil régulier et 2 places en accueil occasionnel.

M. NIVELLE tient à remercier les agents de la structure pour avoir su s'adapter aussi longtemps dans les locaux en location, remerciement aussi aux agents de la commune de Vernantes pour leur aide dans le déménagement et l'aménagement de la structure et à Mme TARDIVEL pour sa présence et son implication lors des travaux.

M. NIVELLE précise aux élus qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent visiter les locaux en informant la directrice en amont.



Compte tenu des travaux terminés, Mme TARDIVEL propose 2 dates d'inauguration qui seront :

- Le jeudi 05 octobre à 18h30 à Vernantes
- Le lundi 16 octobre à 18h30 à Saint Clément des Levées.

M. NIVELLE recense les personnes invitées :

Les agents du SIVU, les élus du comité syndical ainsi que les maires des communes, la CAF et la MSA, les services de la PMI, l'architecte et les entreprises, les agents de la structure.

4) Ressources humaines

M. NIVELLE rappelle l'embauche de Christelle Guérin, auxiliaire de puériculture. Cette nouvelle agent a été recrutée à compter du 21 août à Vernantes afin de compléter les effectifs, compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants,

A la micro-crèche de Saint Clément, Anaïs Simon commence un CDD d'un an dans le cadre d'un apprentissage CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance) à compter du 17 août 2023.

M. NIVELLE rappelle la non-prise en charge du CNFPT, les coûts pédagogiques de 3000€ reviennent à la charge du SIVU, comme délibéré en juin dernier.

Isabelle ROBIN, directrice de la structure, va accompagner Anaïs en tant que tutrice.

Pour finir, Madame TARDIVEL informe de la stagiairisation de Mélanie Pironneau, actuellement en poste de secrétaire-comptable, à compter du 5 septembre 2023 (mi-temps le matin au SIVU et mi-temps l'après-midi à la mairie de Longué).

5) Admission en non-valeur

Madame le Receveur Municipal sollicite le SIVU Loire-Longué pour l'admission en non-valeur de plusieurs titres émis par la collectivité pour lesquels toutes les pistes de recouvrement ont été épuisées. En effet, il s'agit de plusieurs factures du multi-accueil de Longué pour un montant global de 23,61 € :

Année	Référence de la pièce	Montant	Commune
2021	R-23-3	4.23	Longué
2020	R-3-2	4.33	Longué
2020	R-21-48	13.15	Longué
2019	R-8-10	1.9	Longué

Le président propose au comité syndical d'admettre en non-valeur les pièces, ci-dessus, pour un montant global de 23,61€.

A l'unanimité, le comité syndical autorise le président à admettre en non-valeur les titres émis par la collectivité d'un montant de 23.61€.

6) Délibération contrat assurance groupe « risques statutaires »

M.NIVELLE explique que l'assurance Risque Statutaire YVELIN a dénoncé le contrat signé en début d'année 2023. La résiliation se fera au 31 décembre 2023.

Pour rappel, cette assurance risque statutaire permet le remboursement des salaires lors des arrêts maladies des agents titulaires.

Le CDG demande aux collectivités si ces dernières souhaitent se rattacher au nouvel appel d'offre.

Le Président rappelle au comité syndical que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protections liées à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe, le comité syndical, à l'unanimité **AUTORISE** le président à signer la demande de consultation.

Malgré le rattachement à la consultation menée par le CDG, Monsieur NIVELLE indique qu'il sera important de réfléchir réellement à la nécessité de poursuivre cette assurance, selon les clauses énoncées dans la future proposition d'affiliation.

Le contrat signé cette année indiquait 60 jours de carence par agent.

Le suivi des arrêts des agents dénombre 120 jours d'absence, mais aucun arrêt ne dépasse 60 jours, n'ouvrant donc pas droits aux indemnités. De ce fait, le SIVU a payé un montant de 18 783,82 € à YVELIN, mais, à ce jour, la collectivité n'a perçu aucune indemnité.

Les clauses sont restrictives et cette souscription coûte au SIVU largement plus qu'elle ne rapporte.

Récapitulatifs jusqu'au 23 août 2023	
Nombre de jours ouverts d'arrêt	120
Dont jours ouverts d'arrêts longs	71
Dont jours ouverts d'arrêts courts	49
Dont jours ouverts avec remplaçantes embauchées	56
Dont jours ouverts d'auto remplacement	64

Pour rappel, le comité syndical a acté lors de la dernière rencontre que tout changement d'horaire pour remplacement d'arrêt maladie en interne ouvrait droit au paiement des heures modifiées par rapport au planning de base, pour permettre au service de fonctionner.

7) Décision - Adhésion au service de médecine de prévention de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Pour rappel, le SIVU Loire-Longué n'est rattaché à aucun médecin afin de réaliser les visites médicales des agents, faute de médecin disponible.

Lors de sa création, le service de médecine de prévention de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a priorisé le rattachement des communes de l'Agglomération.

Les Syndicats peuvent désormais s'y rattacher ; une délibération de la CASVL autorise le SIVU Loire-Longué à s'y affilier.

M. NIVELLE rappelle la nature des missions de cet entité :

Nature des missions de médecine de prévention

- Surveillance médicale des Agents:
- Examen médical au moment de l'embauche
- Examens médicaux périodiques (fixés actuellement tous les 2 ans)
- Examens médicaux pour les agents nécessitant une surveillance médicale particulière

Actions sur le milieu du travail

- Visites des locaux
- Conseil pour l'adaptation des postes, conseil pour la protection des agents contre les risques d'accidents, conseil pour l'éducation sanitaire...
- Conseil sur projets de réaménagement...

La convention est signée pour 10 ans.

Les visites sont programmées dans les locaux de la médecine préventive à SAUMUR.

Ticket d'entrée pour la collectivité souhaitant adhérer (entre 12 et 25 agents)	2 500€ payables une fois
Facturation annuelle	130€ par agent et par an

A l'heure actuelle, nous avons 23 agents au sein de la collectivité. Cela représenterait 2 990€ par an de dépenses.

Mme RAPICAULT questionne à savoir si d'autres appels ont été faits avec les cabinets médicaux extérieurs, M. NIVELLE répond que non,

M DEROUET précise que la médecine de prévention reste très réglementée et fonctionner avec un service mutualisé apporte une expertise et un engagement à 10 ans.

Le comité syndical, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention de la Communauté d'agglomération à compter du 01/01/2024.

8) Extension ALSH

M. NIVELLE rappelle que le permis de construire de Vernantes a été déposé et que celui de Longué-Jumelles a été accepté.

Dans le cadre du périmètre ABF, le permis de construire de Vernantes pourrait être plus long à recevoir.

A ce jour, les dépenses liées à ces extensions concernent les études géotechniques, le début des paiements d'honoraires d'architecte, la signature des devis SPS et bureau de contrôle.

La sous-préfecture a informé la collectivité du refus de l'aide DETR. Une autre demande pourra être déposée en fin d'année 2023, sous réserve d'enveloppe budgétaire restante.

Une autre demande a été déposée auprès de la Région et la réponse sera connue d'ici la fin septembre.

Au vu des sommes que cela représente, M. NIVELLE souhaite avoir un retour des demandes de subventions pour avancer dans les projets.

Mme RICHARD questionne sur la durée de validité des permis de construire : ces derniers peuvent être prolongés, mais sont émis pour une durée de deux ans.

9) Point budgétaire au 31/08/2023.

Concernant les recettes en fonctionnement :

- Les recettes familles sont plus élevées que les estimations réalisées en début d'année, puisqu'elles s'élèvent à 96 829.24€, alors que la somme totale inscrite au BP 2023 est de 115 000€.
- Les recettes liées au remboursement d'arrêts de travail sont très peu élevées (2 487.39€) contre 28 000€ indiqués au BP 2023. Cela est étroitement lié au changement de modalités de remboursement pour le risque statutaire.
- Le filet inflation ne sera pas perçu alors qu'il était projeté une perception de 20 000€.

Concernant les dépenses :

- Les dépenses d'énergie sont moins élevées que prévues compte tenu de l'hiver doux, compte tenu des dépenses réalisées depuis le début de l'année. M. NIVELLE précise qu'il va falloir être vigilant avec l'installation de la climatisation réversible pour que son usage en cas de forte chaleur soit raisonnable.
- Les coûts d'alimentation sont légèrement plus élevés que prévu, dû au retard de travaux. Effectivement, les trois mois de retard sur le chantier ont entraîné des frais de prestations supplémentaires (Entreprise ANSAMBLE).

10) Divers

➤ *Temps convivial fin d'année*

Monsieur NIVELLE informe qu'un temps convivial pour les familles est fixé le samedi 02 décembre 2023 à la salle Raymond Launay de Jumelles.

Cette année, Théodore Cailleau, intervenant sur les 4 services du SIVU Loire-Longué animera ce temps festif.

➤ **Renouvellement du projet de fonctionnement du RPE**

Sophie BENOIT (référente RPE CAF) et Julien DESCHERES (Chargé de développement CAF) sont venus pour aborder le renouvellement de fonctionnement pour 4 ans. Les professionnels de la CAF ont émis un très bon retour.

Une demande de changement d'adresse du bureau du RPE a été formulée, et la CAF ne s'y oppose pas mais un écrit doit être réalisé pour officialiser et argumenter la demande. Il faudra ensuite attendre un retour officiel du conseil d'administration de la CAF de Maine-et-Loire.

Effectivement, le souhait est de recevoir les familles et les assistantes maternelles au sein du Pôle Administratif Longuéen, plutôt que dans les locaux de la maison de la Petite Enfance.

M. NIVELLE explique que Marjolaine, présente tous les jours dans les locaux du SIVU, reçoit à ce jour les familles dans la salle de réunion située à l'étage, pour des questions de confidentialité.

M. LEFEBVRE précise que des travaux vont être réalisés en janvier 2024 pour aménager un bureau vacant au sein du PAL, situé au rez-de-chaussée.

Marjolaine COUTANT précise que le bureau de la Maison de la Petite Enfance pourra être réinvesti en temps que salle de pause pour les professionnelles du multi-accueil. Leur salle de pause actuelle servira de salle de repos, qui était sa fonction première.

➤ **Blou**

M. BOIREAU, élu représentant la commune de Blou, tient à informer que, dans le cadre du regroupement pédagogique avec Neuillé, beaucoup de familles se dirigent vers l'accueil de loisirs de Neuillé. Compte tenu de ce fait, cette commune demande la participation de Blou au financement de cet ALSH.

➤ **Délibération ERRATUM du montant total contribution des communes pour l'année 2023**

M. NIVELLE indique au comité syndical qu'une délibération doit être prise pour mettre à jour une délibération où les chiffres sont erronés.

CONSIDERANT l'erreur de saisie inscrite à la délibération N°2018-024, il est proposé aux membres du comité syndical d'autoriser le président à modifier le montant total des contributions des communes passant ainsi de 399 045.79€ à 399 015.79€.

Le comité syndical, à l'unanimité AUTORISE le président à modifier le montant des contributions des communes.

Commune	Montant
Longué-Jumelles	203 087,42 €
Saint-Clément des Levées	94 956,79 €
Vernantes	100 971,58 €
TOTAL	399 015,79 €

FIN DE LA SEANCE A 19h55

Convocation du 28 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Nombre de conseillers présents : 12 – Nombre de votants : 13

Conformément aux articles L 5211-1 et L 2121-25 du CGCT, un extrait de la présente a été affiché le 11 septembre 2023

La secrétaire de séance – Madame Pascale PICHONNEAU

